



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Objet : Présidence française de l'Union européenne (PFUE) de 2022 - priorités du ministère de la Culture**

#### **Contexte**

Dans le cadre de la Présidence française au Conseil de l'Union européenne en 2022, le ministère de la Culture compte porter quelques priorités fortes axées sur les défis actuels du secteur culturel, à travers des événements et manifestations institutionnels et des instruments politiques négociés dans les enceintes du Conseil de l'Union. L'ambition est également de faire vivre les ambitions de cette Présidence par une mise en lumière de projets culturels.

La culture est un vecteur essentiel de cohésion au sein de l'Union européenne ; à l'heure où l'Europe est traversée par des dissensions et des replis identitaires, il est important que la Présidence française soit source d'un nouvel élan vers des dynamiques européennes dans le secteur culturel rendant plus accessible la diversité culturelle, notamment en matière patrimoniale ou encore linguistique, après des Présidences qui auront dû consacrer leurs travaux essentiels à la gestion de la crise sanitaire. Le secteur culturel étant économiquement un des principaux touchés par les mesures prises pour circonscrire la pandémie actuelle, il apparaît indispensable que la Présidence française en dresse le bilan en particulier dans le secteur du spectacle vivant, et travaille à jeter les bases d'une relance coordonnée au niveau européen.

Les acteurs du secteur culturel sont également confrontés à des mutations des moyens de diffusion et dès lors de financement avec des modèles développés par des géants du numérique qui laissent pour compte la rémunération de la création. Des avancées au niveau européen ont été entreprises, mais elles restent insuffisantes pour répondre aux défis posés, d'autant plus en cette période de crise qui a favorisé la place de ces acteurs étrangers sur le marché européen. La Commission européenne a annoncé plusieurs initiatives en la matière, la Présidence devra s'en saisir en vue de promouvoir un cadre européen adapté aux défis du numérique.

#### **1- Réaffirmer la souveraineté culturelle européenne**

**Une place centrale sera accordée par la Présidence aux défis du numérique afin d'apporter une réponse à la hauteur de l'importance des enjeux liés à la souveraineté culturelle.** Les problématiques liées à la diffusion sur les plateformes de contenus illicites ou préjudiciables, tout comme celles de la régulation des plateformes « structurantes » appellent une réponse européenne. Ainsi, la **régulation et la responsabilisation des plateformes, dans le contexte des projets de textes sur les services numériques** (« Digital Services Act » - DSA et Digital Markets Act - DMA) annoncés par la Commission européenne, constitueront des axes de travail majeurs de la présidence.

Vu l'importance de ces enjeux pour le secteur culturel et la diversité culturelle, il semble nécessaire que la Présidence française organise des débats à un niveau politique. Un conseil informel des ministres européens de la culture devrait être organisé au premier trimestre pour poser les jalons d'une politique en faveur de la souveraineté culturelle européenne dans le marché numérique mondial mettant permettant ainsi de travailler

sur les enjeux numériques et les questions relatives au droit d'auteur. Il pourra être l'occasion d'adopter des déclarations des ministres pour nourrir les travaux du Conseil.

La crise actuelle doit être envisagée comme une opportunité de mobiliser pour doter l'Europe des moyens de renforcer sa diversité culturelle et sa compétitivité à l'international. Ainsi, **la promotion des secteurs culturels et créatifs européens et la protection des actifs culturels stratégiques face aux tentatives de rachat par des géants non européens seront au cœur des débats**. Certains événements permettraient d'aborder ces enjeux, notamment le forum *Entreprendre dans la Culture* qui semble constituer un lieu privilégié pour mener des réflexions indispensables autour de la relance et des nouveaux enjeux des industries culturelles et créatives au niveau européen. La promotion de l'industrie européenne du jeu vidéo pourrait également être abordée. L'organisation d'une conférence à l'occasion du salon du Livre Paris pourra rassembler les acteurs européens afin de les sensibiliser et de partager les enjeux du secteur, que sont l'interopérabilité du livre numérique, la diversité culturelle et du réseau de distribution, les enjeux ayant trait aux bibliothèques, l'accessibilité (dans le cadre de la transposition de la directive accessibilité), et la circulation et traduction des œuvres littéraires.

Répondre au défi de la souveraineté culturelle de l'Europe, c'est également **renforcer sa diversité culturelle autour des grands principes de politique audiovisuelle** qui font son identité. Une conférence organisée conjointement à un grand festival de l'audiovisuel (Séries Mania à Lille au mois de mars) permettrait de nourrir des réflexions autour des enjeux de souveraineté et de diffusion de la diversité culturelle en Europe, tels que la question de l'avenir des salles de cinéma, la protection des catalogues, le développement des plateformes européennes ou encore la circulation des œuvres en Europe.

En fonction des développements des prochains mois (mise en œuvre de la directive droit d'auteur, suites données à la jurisprudence de la Cour de Justice sur la rémunération équitable...), la Présidence proposera de tirer parti des expériences de mise en œuvre de la directive droit d'auteur pour assurer un cadre européen adapté à l'enjeu d'un financement d'une création européenne diversifiée. En fonction des avancées de la Commission européenne sur la rémunération équitable, on peut espérer que la Présidence sera l'occasion de finaliser un texte législatif qui réintroduira une solution équilibrée et juste entre les acteurs européens et les acteurs internationaux, qui s'appuie sur une logique de réciprocité. Également, les évolutions qui interviendront à la suite de la révision de la directive base de données, annoncée pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, intéresseront particulièrement les travaux de la Présidence.

## **2- Favoriser le pluralisme des médias et la fiabilité de l'information**

**Le pluralisme des médias et l'accès à une information fiable et de qualité**, au cœur des préoccupations européennes, revêtent une actualité particulièrement forte et figureront parmi les priorités de la Présidence.

Dans le contexte actuel de crise, le secteur des médias et de la presse doit s'atteler à relever de nouveaux défis tels que la lutte contre la diffusion accélérée de fausses informations et la manipulation de l'information, l'apologie du terrorisme ou la diffusion en ligne de contenus illégaux et/ou haineux ou encore le harcèlement en ligne. L'épidémie de la Covid-19 a démontré de façon plus exemplaire encore la viralité des fausses informations et la nécessité d'accompagner la presse afin qu'elle offre une information de qualité aux citoyens européens.

Soutenir le pluralisme, conditionné par le modèle économique des médias et de la presse, constitue un enjeu d'autant plus crucial que durant la crise sanitaire, les plateformes ont enregistré une forte croissance de leurs revenus, tandis que ceux des chaînes de télévision, sur lesquelles repose aujourd'hui le financement de la production, subissaient les conséquences de la crise du marché publicitaire.

La Commission européenne a annoncé un plan d'action pour les médias et un plan d'action pour la démocratie. A la lumière des réflexions conduites dans le cadre de la conférence organisée en matière audiovisuelle, la Présidence pourra, poursuivre au sein du Conseil, les travaux de mise en œuvre de ces plans d'action, que les présidences portugaises et slovènes pourraient entamer. Ces travaux intégreront un premier bilan de la mise en œuvre de la directive « services de médias audiovisuels » SMA.

### **3- Réinventer le patrimoine face aux nouveaux risques**

**La crise sanitaire a mis en lumière l'urgence d'un besoin de réponses durables face aux différents risques auxquels est confronté le secteur du patrimoine. Il apparaît utile que la Présidence initie des réflexions sur ce sujet afin que des réponses coordonnées au niveau européen soient apportées.**

Le risque pandémique, climatique et notamment la question de la sur-fréquentation des lieux culturels, le trafic illicite des œuvres ou encore la préservation du patrimoine face aux conflits sont autant de défis auxquels le domaine du patrimoine doit répondre. Il est dès lors envisagé d'organiser un colloque sur le thème « Patrimoine : risques et réponses » pour partager les réflexions menées dans les différents Etats membres et poser les jalons de travaux européens.

Des rencontres sur la thématique des musées en Europe permettraient de questionner l'adaptation des musées face aux différents défis actuels, et d'aborder le sujet des œuvres extra-européennes, leur présentation au public et leur provenance, dans le contexte de la loi sur les restitutions, sujet également d'actualité dans différents pays et évoqué au niveau européen. Enfin, une réunion sur le label européen du patrimoine servirait la conduite d'un exercice de bilan des dix années de cette initiative européenne, impulsée par la France lors de sa présidence de l'UE en 2008.

### **4- Promouvoir la diversité linguistique à l'ère du numérique**

La **question du multilinguisme et de la traduction, avec un accent sur les potentialités offertes par le numérique**, sera l'une des priorités incontournables portée par la Présidence.

La France s'est depuis longtemps engagée à valoriser la diversité linguistique, le plurilinguisme et la traduction auprès de l'Union européenne. La promotion de la diversité linguistique, inscrite dans le Traité, passe nécessairement par celle, transversale, du plurilinguisme/multilinguisme constitutif de l'identité européenne, dans les politiques européennes. Elle est d'ailleurs mise en avant dans les projets de règlement des programmes Europe Créative et Europe Numérique post-2020, voire les programmes Horizon Europe 2021-2027, ainsi que Connecting Europe Facility (CEF).

Traduits dans le programme de travail du Conseil par une conférence sous présidence française, les enjeux liés au multilinguisme et à la traduction seront abordés sous l'angle des technologies du langage et de l'intelligence artificielle. Un Forum « Innovation, technologies et plurilinguisme » réunira les acteurs français et étrangers de la traduction sur tous supports, des technologies du langage, du numérique et de l'IA au service du plurilinguisme dans nos sociétés. Cet évènement s'inscrira dans la dynamique de la stratégie nationale en IA voulue par le Président de la République et dans le prolongement de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et du dialogue interministériel "sciences en français et dans d'autres langues".

**Le Forum pourrait appeler à engager une stratégie européenne de l'innovation au service du multilinguisme, en lien avec les enjeux de cohésion social et de citoyenneté,** visant à faciliter l'accès pour les citoyens des contenus culturels et scientifiques riches et de services plurilingues innovants.

#### **5- Soutenir la création dans un contexte post-crise**

**Le domaine de la création a considérablement souffert de la crise sanitaire et continue d'en subir les conséquences. Les artistes et les professionnels de la culture sont durablement touchés et une réponse coordonnée doit être apportée. La Présidence s'attachera à répondre aux défis mis en lumière par la crise** afin de pouvoir en tirer les enseignements, en dégager les bonnes pratiques, et permettre de renforcer les liens entre les professionnels européens.

Effectuer un bilan des mesures de soutien et des solutions dégagées par les professionnels et les Etats pour faire face à cette crise, ainsi qu'engager une réflexion sur le renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience des secteurs culturels et des artistes sera nécessaire. Ainsi, la tenue d'assises de la création en temps de crise pourrait porter ces enjeux.

Allier mobilité culturelle, diversité et enjeux de développement durable en lien avec ceux fixés par l'ONU à horizon 2030 constitue également un défi essentiel que la présidence permettra de mettre en avant. Un événement sur les défis du développement durable appuyé sur le festival « We Love Green », pionnier des festivals éco-responsables, constituerait un espace privilégié pour lancer des réflexions à l'échelle européenne autour de la création, des échanges et du développement durable.

Enfin en parallèle, le ministère de la Culture, dans le cadre du dispositif français de la commande publique, réfléchit à porter une initiative d'envergure européenne en ce sens, emblématique, vecteur d'un message symbolique en faveur de la création d'œuvres pérennes pour l'espace public notamment, mais aussi d'œuvres de création du champ du spectacle vivant.

#### **6- Encourager une culture responsable et égalitaire**

**Au-delà de l'accent mis sur une culture responsable et égalitaire au travers de chacune des priorités, la promotion de l'égalité femmes-hommes et la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux sont deux autres défis majeurs portés par la Présidence.**

La grande majorité des pays européens partagent l'ambition de généraliser le recours aux modalités concrètes de mise en œuvre de la priorité donnée à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au travers de méthodes et outils d'observation partagés, qui doivent servir à identifier les inégalités autant qu'à calculer des bases à partir desquelles progresser.

Dans le cadre de la stratégie de la Commission européenne en faveur de l'égalité femmes-hommes 2020-2025, les conclusions entérinées sous présidence allemande appellent à un bilan en 2022 qu'il importe d'assurer sous la Présidence française. Au-delà des enseignements qui pourraient en être tirés, des réflexions pourraient être conduites sur les enjeux cruciaux que sont les quotas et la déconstruction des stéréotypes. L'extension à l'échelle européenne du répertoire des professionnelles des différents secteurs arts et de la culture actuellement en cours d'élaboration par le ministère de la Culture, avec un premier volet à paraître en 2020 concentré sur les professionnelles françaises de la photographie, constituerait un moyen concret d'améliorer la visibilité des femmes de la culture dont les compétences et la force de travail équivalent a priori à celles de leurs collègues hommes, mais qui pourtant restent relativement invisibles : moins exposées, moins programmées, moins rémunérées, moins aidées, moins consacrées.

Sur un tout autre objectif, à la suite des travaux du groupe de méthode ouverte de coordination sur la culture en tant que moteur de développement durable, des travaux pourraient également être menés pour nourrir les réflexions du futur plan d'action de la Commission prévu au deuxième semestre 2022.